

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2016/44

Objet : Convention avec le SMICTOM en faveur d'actions de sensibilisation à l'environnement

L'an deux mille seize, le 20 décembre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la mairie du Lauzet-Ubaye, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 20 décembre 2016

Date de convocation :
Le 8 décembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 14
Vote(s) pour 14
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président), **M. Marc VIOSSAT** (Vice-Président), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice-Présidente), **M. Jean-Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **Mme Gina BERTRAND** (Conseillère syndicale suppléante de M. Christian DURAND), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical Suppléant de Mme Chantal EYMEUD), **M. Jacques GASQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de M. Pierre VOLLAIRE), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Robert FRAYSSINES** (Conseiller syndical), **M. Roger MASSE** (Conseiller syndical), **M. Guy KLETTY** (Conseiller syndical), **Mme Agnes PIGNATEL** (conseillère Syndicale), **M. Jean CONREAUX** (Conseiller syndical)

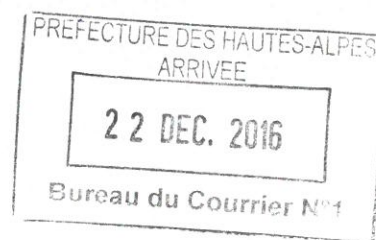
Etaient représentés et excusés:

Mme Chantal EYMOUD par M. Marc AUDIER, M. Christian DURAND par Mme Gina BERTRAND, M. Pierre VOLLAIRE par M. Jacques GASQUET, Mme Valérie GRECARD par M. Daniel BOSQUET.

Etaient invités et présents: M. Georges GAMBAUDO (Maire de Pontis), Mme Françoise BRUN (Conseillère Municipale du Lauzet Ubaye), M. Philippe CATELAIN (Président du SPPSP) Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Alain ZURBACH (EDF)

Etaient excusés :

Mme Jessica GUIARD, Mme Bénédicte FEROTIN, M. Marcel CANNAT, Mme Béatrice ALLOSIA, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Pascale BOYER, Mme Valérie ROSSI, M. Joel BONNAFFOUX, M. Rémy ODDOU



Exposé des motifs :

Le président rappelle que depuis une dizaine d'années, le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est engagé dans une démarche de labellisation de ces équipements publics. Ainsi, les ports publics sont en cours de labellisation à « Port propre » et 6 plages sur 7 disposent depuis 2016 du « Pavillon bleu ». Une des plages est par ailleurs labellisée « Tourisme et Handicap ».

Dans le cadre de la demande de labellisation au Pavillon Bleu, label de qualité environnementale exemplaire, les Communes s'engagent à mener une politique en faveur du tourisme durable : éducation et sensibilisation du public à l'environnement, gestion des déchets, gestion de l'environnement, gestion de l'eau. Afin de répondre aux exigences de ce label, chaque Commune doit organiser 5 actions de sensibilisation à l'environnement sur son territoire. Le S.M.A.D.E.S.E.P.

a souhaité se mettre en relation avec le SMICTOM pour organiser l'une de ces actions sur le thème de la réduction et la bonne gestion des déchets sur les plages de Serre-Ponçon.

A cet effet, le Président indique à l'assemblée que le SMICTOM engage depuis plusieurs années des actions de communication auprès des scolaires et de la population permanente et saisonnière afin de réduire les déchets sur son territoire.

Forts de préoccupations clairement partagées, le S.M.A.D.E.S.E.P. et le SMICTOM conviennent d'engager dès 2017 une campagne d'animations sur la réduction des déchets auprès des visiteurs présents sur les plages de Serre-Ponçon. Cette convention a ainsi pour objet de fixer le cadre de ce partenariat.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 9 décembre 2015 passée entre l'Etat, E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. à des fins de mise à disposition du domaine public hydroélectrique ;
- La délibération n°2014-29 du 5 novembre 2014 relative à la candidature à la labellisation « Pavillon bleu » des plages publiques de Serre-Ponçon,
- La délibération n°2015-44 du 1^{er} octobre 2015 relative à la candidature à la labellisation « Pavillon bleu » de trois nouvelles plages publiques ;

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour les partenaires que d'organiser une campagne d'animations sur la réduction des déchets sur les plages de Serre-Ponçon, action qui peut favorablement contribuer à leur labellisation « Pavillon Bleu » ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 20 décembre 2016 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **DECIDE** de valider en conséquence le projet conventionnel ci-joint avec le SMICTOM ;
- **AUTORISE** dans ce cadre le Président à signer cette convention et à la mettre en œuvre.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,


Victor BERENGUEL

